Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260611-2026060206-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUIN 2026
Convocation du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé ayant donné pouvoir : /
Secrétaire de séance : Justine MACÉ

Délibération 2026-06-02-06

ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que Monsieur le Comptable public demande de présenter une liste des créances éteintes.

Il s'agit de créances pour lesquelles le Comptable public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

L'objet et le montant total des titres sont définis dans le tableau ci-dessous :

Exercice – N° pièce	Objet	Reste dû
2022 - R-5-28	Cantine	29,68 €
2022 - R-7-28	Cantine	46,75 €
2021 - R-7-25	Cantine	38,58 €
	TOTAL	**115,01 €**

Les créances éteintes donnent lieu à un mandat émis à l'article 6542.
Les crédits budgétaires nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) DÉCIDE de :

- PRONONCER l'extinction des créances.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Fait le 11 juin 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Justine MACÉ

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 25 JUIN 2026

et de sa transmission en Préfecture le 25 JUIN 2026